

ARRETE 2024/49
STATIONNEMENT INTERDIT
Aux abords de l'espace du Pont Romain
samedi 18 mai 2024

LE MAIRE DE MONTFORT LE GESNOIS,

VU

- Le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2213-1 et L2213-2 ;
- la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la demande formulée par Madame Gaëlle LOISON, association REVES, délégation de la Sarthe, d'organiser une exposition de véhicules anciens, de collection, de prestiges et sportives,
- Considérant que pour permettre le bon déroulement de cette manifestation il est nécessaire de réglementer la circulation,

ARRETE

Article 1

L'association est autorisée, **samedi 18 mai 2024 de 09h00 à 18h00**, à occuper le domaine public sur l'Espace du Pont Romain.

Article 2

Le stationnement sera interdit à tout véhicule, aux abords du Pont Romain, **samedi 18 mai 2024 de 09h00 à 18h00**.

Article 3

Une signalisation sera posée sur les lieux par l'association, organisatrice de la manifestation, afin de délimiter le domaine occupé.

Le présent arrêté sera transmis à la Brigade de Gendarmerie de Saint Mars La Brière et à l'organisateur

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 29 avril 2024



Le Maire
Anthony TRIFAUT